

Note de présentation brève et synthétique du

Budget Primitif 2026

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle sera annexée au Budget Primitif 2026 et laissée à la disposition du public.

De plus, désormais avec la nomenclature M57, Madame le Maire doit communiquer au Conseil Municipal le projet de budget 12 jours au moins avant la réunion du Conseil Municipal portant sur le vote du budget.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte (année de renouvellement des conseils municipaux) et ensuite transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période de 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il reprendra les excédents et restes à réaliser du compte administratif 2025 voté le 03 Mars 2026 qui sont détaillés dans une note d'information financière spécifique.

Le budget 2026 sera voté le même jour par le Conseil Municipal. Il pourra être consulté sur simple demande auprès du secrétariat de Mairie.

Il a été établi avec la volonté

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette,
- De mobiliser des subventions auprès des partenaires (Etat, Département, Région) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget des collectivités : d'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à mettre en œuvre les projets de la collectivité et préparer son avenir. Ces deux sections doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

Pour notre commune et pour le budget 2026, la nomenclature M57 abrégée est utilisée.

La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses récurrentes de la collectivité (charges courantes avec l'eau, l'électricité, les fournitures diverses),

- Cette année les dépenses d'énergie ont été scindées sur 2 comptes la dépense de consommation électrique des bâtiments au compte 60612 et la dépense de l'éclairage public refacturée à la collectivité sur le compte 62878.
- Les autres charges avec les petites dépenses nécessaires à l'entretien des biens et des bâtiments, les primes d'assurance,
- Les prestations de service (paiement d'intervention de société extérieures ou adhésion à la SPA de Lavilledieu) en forte augmentation cette année pour un éventuel changement de logiciel métiers.
- Les honoraires.
- Viennent ensuite les dépenses de personnel représentant 50 % du budget de fonctionnement et comprenant les salaires et charges sociales du personnel de la collectivité (6 personnes rémunérées au 01/01/2026 dont 6 fonctionnaires), 3 personnes sont à temps complet, 3 personnes sont à temps non complet. C'est le plus gros poste de la section de fonctionnement et les charges de personnel sont supérieures à la strate des communes de même catégorie.
La commune doit rester extrêmement vigilante sur les dépenses liées au personnel. Les charges patronales ne cessant d'augmenter notamment la cotisation patronale de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales qui est passée de 34.65 % à 37.65 % au 01/01/26 pour les 4 agents qui cotisent à cette caisse de retraite. Pour les 2 autres agents qui cotisent à la caisse de retraite de l'IRCANTEC la cotisation est passée de 2.80 % à 2.84 % au 01/01/26. A cela doit se rajouter des salaires pour des agents contractuels en cas d'arrêt maladie des agents en poste sur le temps périscolaire, sur le nettoyage des locaux ou l'assistante maternelle ou l'administratif.
- Les charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus, les contributions aux organismes regroupés, au service incendie, les subventions allouées aux associations. Le nouveau statut de l' élu local (loi N° 2025-1249 du 22 Décembre 2025) prévoit une revalorisation des indemnités de fonction.
- Les charges financières permettent de régler les intérêts des emprunts en cours, le remboursement du capital est porté en section d'investissement, la commune a deux emprunts en cours.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- Du produit des services (concessions cimetière, redevances périscolaires).
- Des impôts et taxes (pas d'augmentation des taux communaux pour cette année 2026) et des dotations de l'Etat qui diminuent progressivement, 79500 en 2013, 75000 en 2014, 64700 en 2015 et 56108 en 2016, 47265 en 2017 et 42399 en 2018, 39045 en 2019, 35832 en 2020, 33128 en 2021, 29927 en 2022 pour la dotation forfaitaire, ces deux dernières années, cette dotation augmente légèrement 30768 pour 2023, 31456 pour 2024 et légère baisse 29851 pour 2025. Nous n'avons pas connaissance à ce jour de la dotation pour 2026.
- De l'attribution de compensation de la Communauté de Communes.
- Des autres produits de gestion courante : locations de salle des fêtes, location de la Maison d'assistantes maternelles, location de la coiffeuse à partir de Juin 2025 et prêt du local de la bibliothèque pour le déjeuner des facteurs moyennant 300 Euros de location annuels.

A cela se rajoute l'excédent reporté de l'année antérieure. Voici les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2026.

DEPENSES		RECETTES	
Charges courantes	145 290 €	Produits des services	12 300.00 €
Dépenses de personnel	271 900.00 €	Impôts et taxes	438 500.00 €
Autres charges de gestion courante	74 619.89 €	Dotations et participations	69 701.00 €
Charges financières et Atténuation charges et charges exceptionnelles	31 948.00 €	Autres produits	18 000.00 €
Ecritures d'ordres	18 685.00 €	Ecritures d'ordres	0.00 €
Virement à la section d'investissement	53 838.41 €	Atténuation Charges	4 000.00 €
		Excédent reporté	53 780.30 €
TOTAL	596 281.30 €	TOTAL	596 281.30 €

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager une marge d'autofinancement pour les dépenses d'investissement. Pour une bonne gestion elle doit être au moins égale au montant du remboursement du capital des emprunts.

La section d'investissement

Les dépenses liées à cette section préparent l'avenir et traduisent les projets de la commune à moyen ou long terme, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, elle contribue à accroître le patrimoine de la commune (acquisition de biens immobiliers, de gros matériel, de matériel informatique, de véhicules) et permet de réaliser des gros travaux sur des bâtiments déjà existants ou sur des infrastructures. Sur le budget 2026 l'acquisition du terrain du cœur de village sera effective, la somme de 100 000 Euros est prévue. Des sommes globales sont inscrites sur les différents postes de dépenses d'investissement, elles pourront être affinées en fonction des projets portés par la municipalité qui sera en place.

Pour équilibrer cette section les recettes proviennent :

- Des taxes perçues lors des constructions d'habitation (taxe d'aménagement mais recette en baisse dans la mesure où il y a peu de construction neuve, de plus, 1 % de ces recettes seront reversées à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron),
- De la récupération de la TVA (sur les immobilisations de l'année N-2),
- Des subventions allouées par les partenaires (Etat, Département, Région),
- Du virement de la section de fonctionnement ainsi que l'excédent reporté de l'année antérieure.

Voici les principales dépenses et recettes de la section d'investissement pour 2026.

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement capital emprunts	31 231.00 €	Excédent reporté	9 536.22 €
Taxe Aménagement remb com com	700.00 €	Virement section de fonctionnement	53 838.41 €
Terrains de voirie	101 500.00 €	FCTVA	14 487.00 €
Frais Etude	0.00 €	Taxe Aménagement	2 000.00 €

Travaux bâtiments	220 170.63 €	Réserves	100 000.00 €
Travaux voirie	57 748.00 €	Subventions	221 303.00 €
Réseaux	0.00 €	Ecritures d'ordre	18 185.00 €
Matériel et mobilier	4 000.00 €	Frais SDE	11 678.08 €
Ecritures d'ordre	3 102.68 €		
Dette SDE	12 575.40 €		
TOTAL	431 027.71 €	TOTAL	431 027.71 €

La collectivité doit rembourser deux prêts l'un d'un montant de 400000 Euros initial il a été contracté en 2017 pour la construction du réfectoire sur 20 Ans, le capital restant dû au 01 01 26 est de 230638.17 Euros et les échéances annuelles sont de 22756.81 Euros, l'autre de 292000 Euros contracté en 2021 pour le réseau d'eaux pluviales des Grads sur 25 ans l'échéance 2026 est de 17321.44 Euros et le capital restant dû est de 245280.00 Euros.

Les projets d'investissement pour cette année 2026 sont les suivants :

Acquisition du terrain Cœur de village lieu-dit Téoulières auprès d'EPORA suite à la signature de la convention de veille et de stratégie foncière.

Bâtiments publics :

Travaux Eglise : la consolidation du bâtiment de l'église est estimée à 280000 Euros. Les aides suivantes ont été attribuées : une subvention de la Fondation du Patrimoine de 250000 Euros, 30000 Euros de la collecte de fonds et 23000 Euros des donateurs en faveur du patrimoine religieux des villages en fonction des travaux réalisés. La collectivité devra cependant faire l'avance des frais et sera remboursée sur présentation de factures par la Fondation du Patrimoine. La collectivité devra contracter une ligne de trésorerie pour financer les travaux. Maîtrise d'œuvre pour l'église : 44040 Euros TTC.

Les sommes ne sont pas portées dans leur totalité sur le budget 2026, les travaux débutant qu'à l'automne.

Réseaux de voirie : barrières de sécurité sur le pont de Payre, route des Mathieux, entrée chemin neuf ...

Acquisition Matériel : changement des ordinateurs de la mairie et des logiciels, acquisition de mobilier pour l'école, acquisition de matériel pour le service technique.

A ce budget principal vient s'ajouter un budget annexe pour le service assainissement. La nomenclature utilisée sur ce budget est la M49. Il reprend les principales dépenses et recettes relatives au fonctionnement des stations d'épuration. La différence avec le budget principal est que ce budget est voté en HT, la TVA étant récupérée dans l'année et qu'on parle de dépenses d'exploitation au lieu de dépenses de fonctionnement.

Exploitation :

DEPENSES		RECETTES	
Fournitures et petit équipement	7 000.00 €	Branchement	3 000.00 €
Entretien et réparations	3 000.00 €	Redevances assainissement	35 000.00 €

Autres charges	14 127.84 €	Produits divers	2 200.00 €
Assurance	1 900.00 €	Fonds Péréquation	0 €
Intérêts des prêts	3 281.00 €	Ecritures d'ordre	20 923.00 €
Virement	0.00 €	Excédent reporté	21 225.84 €
Ecritures d'ordre	53 040.00 €		
TOTAL	82 348.84 €	TOTAL	82 348.84 €

Les recettes de ce service proviennent des branchements au réseau d'assainissement (3000 € pour une maison neuve et 1400 € pour une maison existante) des redevances (1,10 € le m3 et 20,64 € par an pour l'abonnement, tarif au 01/01/21).

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Capital des emprunts	5 978.00 €	Virement fonctionnement	0 €
Etude	0 €	Réserves	0 €
Réseaux d'assainissement	115458.86 €	Emprunt	0 €
Matériel industriel et autres travaux	15 000.00 €	Subventions	0€
		Excédent reporté	104 319.86 €
Ecriture d'ordre	20 923.00 €	Ecritures d'ordre	53 040.00 €
TOTAL	157 359.86 €	TOTAL	157 359.86 €

Trois emprunts restent à régler pour le service assainissement

- L'un pour les travaux de réseaux du quartier de Chazettes, réalisé en 2001 pour 30 ans (échéance annuelle de 895.50 Euros),
- L'un pour le quartier de Champferratier réalisé en 2006 pour 25 ans (échéance annuelle de 4896.16 Euros).
- L'un pour les travaux de réseaux du quartier des Grads réalisé en 2021 pour 40 ans (échéance de 2717.27 Euros)

ce budget 2026 est calculé au plus juste, il doit permettre de réaliser un certain nombre de projets tout en maîtrisant les dépenses.